

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2024-020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 18 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-huit mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – M. GAMINETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – S. GHENAÏM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : P. TROADEC représenté par Y. LE BRIAND – F. MAHFOUD représentée par C. TAWAB KEBAY – J. BORTOLI représenté par S. GHENAÏM – M. AUBRY représentée par F. OGBI – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – M. ISSA représenté par A.M. ABOUDOU – C.O. N'DAYE représenté par S. GIBERT – J. BOUBENDIR représentée par N. SAUNIER.

Délibération N° DEL – 2024 – 020 : Compte de gestion 2023 – Budget Annexe AFUL de la rue Renoir

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2023,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe AFUL de la rue Renoir présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 mars 2024.

Délibère, et,

Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe AFUL de la rue Renoir dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes (d = b - c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annulation de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(h - d) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS	64 065,51 €	0,00 €	64 065,51 €
RESULTAT DE CLOTURE	64 065,51 €	0,00 €	64 065,51 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 du budget annexe AFUL de la rue Renoir.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,


 Philippe RIO

Vote pour : 26

Vote contre : 3 (N. SAUNIER, J. BOUBENDIR, K. OUKBI)

Abstention : 2 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

25 MARS 2024

25 MARS 2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification